

À USAGE COMMERCIAL

APPÂTS BAIT BLOCKS^{MD}
DE BAKER À USAGE PAR TOUS LES
TEMPS CONTRE LES RONGEURS
AVEC ADDITION DE BITREX^{MD}

AFIN DE RÉDUIRE LE RISQUE D'AVALEMENT
ACCIDENTEL PAR DES ENFANTS OU DES
ESPÈCES QUI NE SONT PAS VISÉES, NOUS
AVONS INTRODUIT BITREX^{MD} DANS NOTRE
APPÂT POUR LUI DONNER UN GOÛT
TRÈS AMER.

GARANTIE:

Diphacinone0,005%

GARDER HORS DE
LA PORTÉE
DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

L'avertissement, Contient l'Allergène, les CACAHUËTES.

No D'Homologation 17598

Loi Sur Les Produits

Antiparasitaires

CONTENU NET: _kg

Ce produit ne provoque aucune méfiance chez les rongeurs - aucun appât préalable - lire le mode d'emploi
préalablement à l'usage.

FORMULE SPÉCIALE: Les appâts rongicides BAIT BLOCKS BAKER quatre saisons, contiennent une combinaison
d'ingrédients alléchant pour les rats et les souris (*Rattus norvegicus*, *Rattus rattus* et *Mus musculus*), mélangés avec un produit
anti-coagulant très puissant. BAIT BLOCKS se présentent sous forme de rongicide uniforme, prêt à utiliser, conforme
aux normes établies.

EMPLOI SUGGÉRÉ: Diviser les bâtonnets BAIT BLOCKS en cubes et les placer dans des endroits protégés où les rats
et les souris s'alimentent, boivent ou existent. Les appâts rongicides BAIT BLOCKS BAKERS se chargent du reste.

...*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*: 2 à 6 cubes (100 à 500
grammes) pour chaque zone infestée

...*Mus musculus*: 1 cube tous les 2 à 3 mètres dans les
zones infestées.

VEILLER À CE QU'IL Y AIT TOUJOURS DES CUBES BAIT BLOCKS DANS LES ZONES INFESTÉES: Un
approvisionnement constant de 5 à 14 jours permettra normalement de venir à bout des infestations.

Offrir BAIT BLOCKS aux rongeurs jusqu'à ce qu'il ne s'alimentent plus.

Ne jamais laisser les zones infestées sans cubes pour plus de 48 heures.

PRÉCAUTIONS: Veiller à ce que BAIT BLOCKS soient hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Ne pas poser dans les endroits accessibles aux chiens, sauf dans des paniers métalliques et dans une aire protégée.

Lors d'ingestion accidentelle, communiquer immédiatement avec le médecin.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15 minutes. En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon. En cas d'ingestion, faire
boire un ou deux verres d'eau et provoquer le vomissement en touchant le fond de la gorge avec les doigts ou un objet arrondi; faire vomir jusqu'à ce que le liquide vomi
soit clair. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Communiquer avec un médecin ou avec un Centre Anti-Poison immédiatement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: En cas d'ingestion, donner de la vitamine K1 en injection intraveineuse,
intramusculaire ou sous-cutanée, ou oralement, est un traitement conseillé pour les empoisonnements par anticoagulant.

La sévérité du cas, mesurée en établissant les durées de prothrombines prolongées, détermine la méthode
thérapeutique appropriée. Contrôler les durées de prothrombines prolongées indique la nécessité de traitements
répétés.

ÉLIMINATION: Jeter contenant vide dans une poubelle ordinaire. Se débarrasser des rongeurs morts exposés
conformément aux règlements locaux. **AVIS À L'ACHETEUR:** La garantie accordée par le vendeur se limite aux
conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels
découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui
figure sur le présent label. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi
sur les produits antiparasitaires.

Fabriqué par

J.T. EATON & CO., INC.

Twinsburg, OH 44087 U.S.A.

BAIT BLOCKS^{MD} est une marque déposée
de la compagnie J.T. EATON & CO., INC.

BITREX^{MD} est une marque déposée de la
Macfarlan Smith Limited of Scotland

J.T. Eaton & Co., Inc.
1393 East Highland Road
Twinsburg, OH 44087 • U.S.A.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))